

### **A3 – Atelier produits élaborés – JP Martin – Stalaven**

**TraceneWS** : Comment est organisée la traçabilité chez Stalaven ?

**JP Martin** : « Stalaven fabrique des produits alimentaires de l'entrée au dessert. Cela représente 800 produits ultra-frais soient 1500 matières premières avec des rotations de stock de quelques jours.

La traçabilité en production est assurée par le logiciel VIF. Les matières premières se voient attribuer à réception un numéro de lot interne et une étiquette avec un code à barres. Les informations contrôlées dans le cadre de l'HACCP (T°, étiquetage, n° de lot fournisseur...) sont alors saisies dans VIF. Lors de l'utilisation d'un lot de matières premières, les informations sont automatiquement transmises en production sans nouvelle saisie grâce à la lecture du code à barres. Enfin un numéro de lot produit est généré et imprimé sur l'étiquette du produit fini lors du conditionnement. »

**TraceneWS** : Quels sont les enjeux d'un tel système ?

**JP Martin** : « D'une part, la mise en place de cet outil a pour objectif de pouvoir retrouver la traçabilité complète d'un lot (matière première ou produit fini) en moins de 2 heures. Dans la réalité, quelques clics suffisent pour obtenir le schéma de vie du lot. D'autre part, au delà de la sécurité des aliments, il s'agit de tracer les événements en associant flux d'informations et flux physique des produits. Ce *Tracing* permet d'améliorer l'efficacité de nos processus afin de satisfaire nos clients finaux dans une démarche d'amélioration continue. »

**TraceneWS** : Quelles sont les problématiques de la filière des produits élaborés ?

**JP Martin** : « Les problématiques sont l'augmentation du nombre de cahiers des charges et de références, des lots de fabrication de plus en plus petits avec des produits finis composés de jusqu'à 30 matières premières ce qui nécessite un système de traçabilité adapté. »

**TraceneWS** : Harmonisation ?

**JP Martin** : « L'ABEA, à travers sa commission « traçabilité logistique », a travaillé depuis 2003 sur un cahier des charges afin d'harmoniser la traçabilité logistique des produits agroalimentaires. Ce cahier des charges permettra de mettre en place un étiquetage normalisé des palettes par ses adhérents. Cet étiquetage va de paire avec l'utilisation des avis d'expédition EDI. L'objectif est de continuer dans ce sens en travaillant sur l'anticipation des commandes afin de toujours mieux répondre aux besoins de nos clients. »

Par Cyrille Geslin – TraceneWS.info